Fondation de France

Appel à projets 2016

Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie

Dates limites de réception des dossiers : le 26 février 2016 puis le 8 juillet 2016

Contexte

L'évolution des mœurs et de la législation a légitimé plus que jamais le droit des personnes âgées à prendre part aux décisions qui les concernent et à choisir leur mode de vie jusqu'à la fin.

Pourtant, de nombreux aidants et professionnels témoignent de la difficulté à concilier le respect de ce droit au quotidien, à domicile comme en établissement, avec les obligations qui pèsent sur eux, professionnelles ou familiales. La tendance actuelle consiste souvent à « prendre en charge », et parfois à surprotéger la personne pour limiter tout risque, au détriment de son autonomie, de sa qualité de vie et parfois du respect de son intégrité physique ou morale.

Sécurité et respect de la volonté des personnes âgées, de leur intimité, de leurs habitudes de vie sont-ils incompatibles ? Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose ? Comment réagir lorsque la personne refuse aide et soin ? Comment recueillir la volonté ou les souhaits d'une personne qui rencontre des difficultés à communiquer ou à exprimer ses désirs ?

Tout particulièrement en fin de vie, le droit au choix est difficilement pris en compte pour les personnes âgées, qu'on leur impose ou refuse des aides et des soins, au prétexte de leur âge. Bien que d'importants progrès aient été réalisés, la démarche palliative pour les personnes âgées reste insuffisamment développée dans les établissements et à domicile. Ce d'autant plus que la mort reste un sujet tabou, notamment dans les établissements, alors qu'elle fait partie du quotidien des personnes âgées et des personnes qui interviennent auprès d'elles.

L'avancée en âge et l'approche de la mort confrontent personnes âgées, familles et professionnels à des questions complexes qui appellent des réponses sur-mesure et évolutives.

Comment organiser le maintien de la personne sur son lieu de vie (domicile, EHPAD…) lorsque son état se dégrade ?

Comment anticiper sur les mois, les années à venir pour que soient respectés les volontés et les droits de la personne âgée?

Comment soutenir les proches et les professionnels confrontés à la fin de vie et au deuil ?

La Fondation de France est témoin des difficultés rencontrées mais aussi d'expériences réussies, à domicile comme en établissement, dans lesquelles personnes âgées, professionnels et familles ont su dialoguer pour préserver l'autonomie de décision des personnes âgées et trouver un équilibre entre liberté et sécurité.

Objectifs

La Fondation de France souhaite donc soutenir des projets qui permettent une évolution des pratiques pour une meilleure prise en compte des désirs et des volontés des personnes âgées quel que soit leur état de santé. Il s'agit notamment d'aménager l'organisation du travail pour mieux concilier les contraintes temporelles des professionnels et le rythme de vie des personnes âgées.

La Fondation de France entend également encourager des démarches aidant les personnes âgées, les proches et les professionnels à mieux appréhender la question de la mort et du deuil pour prendre en compte autant que possible les souhaits de la personne quant au lieu et aux conditions de sa fin de vie.

Cela suppose un dialogue et une réflexion pluridisciplinaire entre tous les acteurs, centrée sur l'expression des souhaits de la personne et les actions à mener pour les prendre réellement en compte. Cela implique, lorsqu'elle est possible, la participation de la personne, mais dans tous les cas une plus grande anticipation des choix et des démarches à mener pour les accompagner.

Aussi, cet appel à projets vise à :

- encourager une meilleure anticipation et concertation, en particulier avec les familles, autour des situations jugées à risque ;
- permettre une plus grande liberté de parole, de choix et de décision des personnes âgées, quel que soit leur lieu de vie ;
- développer la réflexion sur le vécu du temps par les personnes âgées, pour mieux respecter leur rythme de vie ;
- favoriser la préparation aux moments difficiles avec les personnes âgées, les proches et les acteurs du « prendre soin » ;
- encourager le développement d'une démarche palliative, qui facilite la réflexion et l'élaboration de projets autour de la fin de vie et du deuil.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Les projets peuvent être :

- des actions concrètes auprès des personnes âgées là où elles vivent et là où elles décèdent. Cela peut concerner par exemple l'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles dans les décisions concernant leur mode de vie, le respect des habitudes et des rythmes de vie au quotidien et la fin de vie ;
- des formations et des initiatives destinées à soutenir les équipes professionnelles ou bénévoles et les aidants ;
- des échanges entre équipes, autour d'expériences ayant apporté des améliorations concrètes dans le respect du droit au choix et/ou la réflexion sur le droit au risque ;
- des actions permettant d'identifier, chez les familles et les professionnels, les freins et leviers du respect du droit au choix et au risque ;
- des actions de soutien aux personnes affectées par le décès.

La Fondation de France soutient des actions pouvant être pluriannuelles.

↘ Exemples de projets soutenus

Aménagement d'un établissement pour favoriser la liberté d'aller et venir.

Démarche concrète favorisant la participation des résidents à la vie quotidienne et au fonctionnement de l'EHPAD, dans le respect de leurs habitudes et goûts (horaires des repas, menus…).

Groupes de parole permettant de débattre de sujets qu'ils jugent importants (par exemple, un groupe de parole sur « Le Temps et la finitude »).

Formations à la démarche palliative des aides à domicile.

Groupes de parole autour de la fin de vie pour les professionnels et les proches.

Qui peut répondre ?

- Les associations (d'aide à domicile, de familles, d'usagers, de bénévoles, etc) et structures à but non lucratif ;
- les établissements accueillant des personnes âgées (publics ou privés à but non lucratif) ;
- les collectivités locales.

Critères de sélection

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque ;
- exposer la démarche collective mise en place pour y répondre et les effets attendus ;
- prévoir les modalités d'évaluation de la démarche (impact sur les pratiques) ;
- favoriser la pluridisciplinarité avec la mobilisation effective de l'ensemble des acteurs ;
- pour les organismes concernés, préciser comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation ;
- bénéficier d'un co-financement ;
- pour les formations à la démarche palliative, s'assurer de l'implication des équipes mobiles et réseaux de soins palliatifs.

La Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles et les formations « clés en main », les formations des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs, le remplacement du personnel en formation et les travaux de construction ou rénovation, les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, les événements ponctuels.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur **fondationdefrance.org** (rubrique *Trouver un financement*).

Le dossier complet **en format Word uniquement** accompagné des annexes (au format PDF) sera adressé avant le 26 février 2016 puis avant le 8 juillet 2016 **par courriel et par voie postale en deux exemplaires** à l'adresse correspondant à votre département (voir la carte).

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection.

Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 70
E-mail : personnesagees@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.
Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 70
E-mail : personnesagees@fdf.org

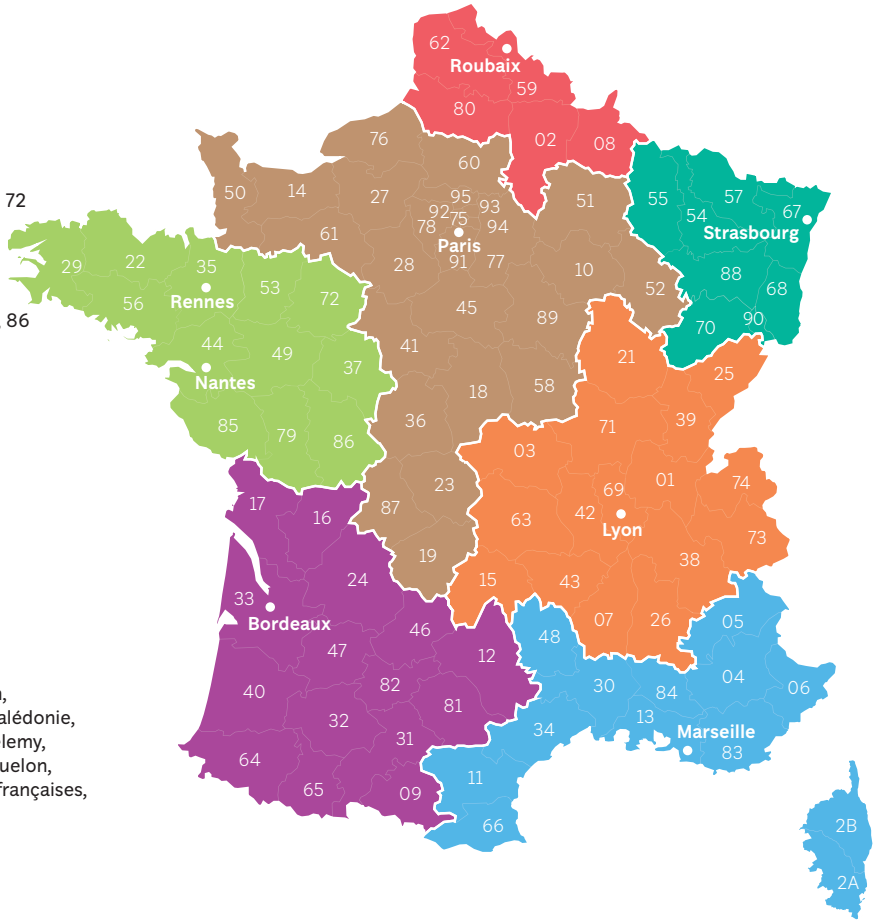

Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation de France